



PRÉFET  
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR  
DES TERRES AUSTRALES  
ET ANTARCTIQUES  
FRANÇAISES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

## CHARTRE RELATIVE A LA VIE DANS UN ESPACE NATUREL PROTEGE

---

### L'ANTARCTIQUE, UNE RESERVE NATURELLE CONSACREE A LA PAIX ET A LA SCIENCE

#### **PREAMBULE**

**Le continent Antarctique constitue l'un des derniers grands espaces préservés de la planète.** Isolé par l'océan Austral, soumis à des conditions climatiques extrêmes et longtemps protégé des activités humaines par son éloignement, **il abrite des écosystèmes d'une valeur écologique, scientifique et patrimoniale exceptionnelle.**

La Terre Adélie, district des Terres australes et antarctiques françaises, représente le secteur antarctique placé sous responsabilité française. Elle s'étend entre les 136<sup>ème</sup> et 142<sup>ème</sup> méridiens Est, depuis la côte antarctique jusqu'au pôle Sud, sur **une superficie d'environ 432 000 km<sup>2</sup>.**

Ce territoire accueille notamment la **station scientifique Dumont-D 'Urville et la base de Cap Prud'homme**, qui permettent la réalisation de programmes de recherche essentiel à la compréhension du climat, des océans, de la biodiversité polaire, de l'atmosphère et de l'évolution globale de la planète.

L'Antarctique bénéficie d'un régime juridique unique au monde fondé sur **le Traité sur l'Antarctique signé en 1959**, qui consacre ce continent à la paix et à la recherche scientifique. Ce dispositif a été renforcé par le Protocole de Madrid relatif à la protection de l'environnement, qui fait de **l'Antarctique une « réserve naturelle consacrée à la paix et à la science ».**

La protection de l'environnement antarctique et des écosystème dépendants ou associés constitue ainsi une obligation internationale. Toute activité humaine doit être organisée de manière à limiter ses impacts, à préserver la valeur intrinsèque des milieux naturels, à protéger la faune et la flore indigènes et à maintenir les conditions nécessaires à la poursuite de la recherche scientifique.

La présente charte traduit ces engagements en règles concrètes applicables à toute personne séjournant ou travaillant en Terre Adélie: personnels des TAAF, de l'IPEV, chercheurs, techniciens, militaires, visiteurs ou prestataires.

Chaque résident devient ainsi un acteur de la préservation de l'un des derniers espaces vierges de la planète. Ses comportements quotidiens participent directement à la protection d'un patrimoine naturel, scientifique et historique exceptionnel dont nous ne sommes que les dépositaires temporaires.



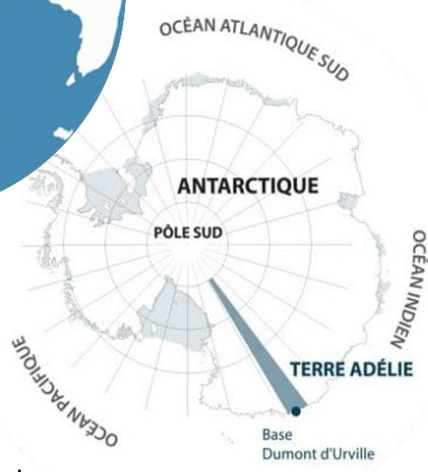
La Terre Adélie est le district des TAAF situé sur le continent Antarctique.

Elle s'étend entre les **136°E et le 142°E**, du littoral jusqu'au pôle Sud géographique.

## LA RESERVE NATURELLE D'ANTARCTIQUE

### LA TERRE ADELIE

AU CŒUR D'UNE REGION EXCEPTIONNELLE ET PROTEGEE



**432 000 km<sup>2</sup>**  
de territoire terrestre



**350 km**  
de façade côtière



**30 à 40**  
personnes en hiver à DDU



**1 100 km**  
de distance jusqu'à la base Concordia



**Toute l'année**  
présence humaine et de recherche



Température moyenne  
**-10 à -20 °C**  
(jusqu'à -40 °C en hiver)

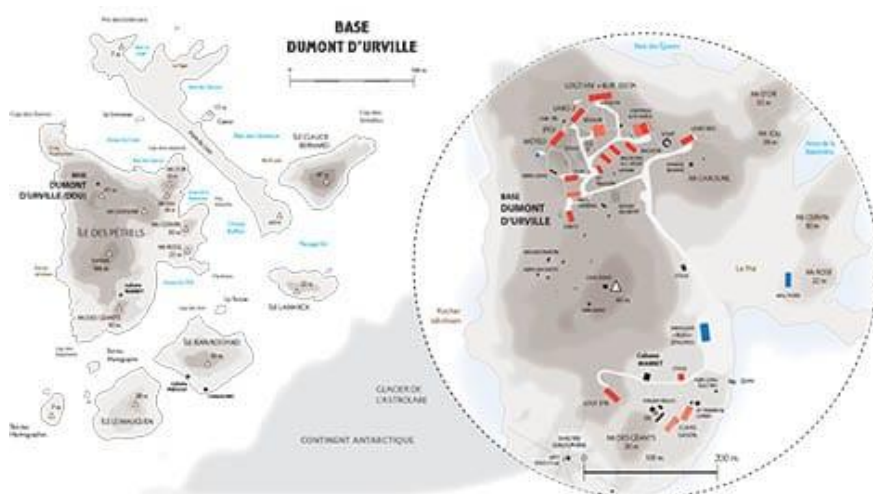


Vents fréquents  
**de 50 à 80 km/h**  
(pointes > 200 km/h)



Une réserve naturelle consacrée à la paix et à la science

Site protégé en vertu du Traité sur l'Antarctique (1959) et du Protocole de Madrid relatif à la protection de l'environnement (1991).



## VOUS DEVEZ UN ACTEUR DE LA PRESERVATION DE L'ANTARCTIQUE

La présence humaine en Antarctique repose sur un principe simple : nous ne sommes que des visiteurs temporaires dans un environnement dont l'équilibre est particulièrement fragile.

Les écosystèmes antarctiques se caractérisent par une croissance biologique lente, des cycles naturels courts et une faible capacité de résilience face aux perturbations. Les impacts liés aux activités humaines peuvent ainsi persister durant de nombreuses années.

Chaque personne présente en Terre Adélie contribue, par ses comportements quotidiens, à la protection de cet environnement exceptionnel.

A ce titre, il est demandé à chacun :

- De respecter les règles environnementales applicables sur le district ;
- D'adopter un comportement responsable lors de tous ses déplacements ;
- De limiter son impact sur la faune, la flore et les habitats naturels ;
- De participer activement aux dispositifs de biosécurité ;
- De réduire sa production de déchets ;
- De signaler toute situation susceptible de porter atteinte à l'environnement.

***La protection de l'Antarctique est l'affaire de tous.***



Photographie de la faune en Terre Adélie  
©NellyGRAVIER

## PRESERVER LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

### Limiter l'introduction d'espèces exotiques : la biosécurité

L'Antarctique demeure aujourd'hui l'une des rares régions du monde encore largement préservées des espèces exotiques envahissantes.

L'introduction accidentelle de graines, d'insectes, de microorganismes ou d'autres organismes vivants constitue l'une des principales menaces pesant sur les écosystèmes antarctiques.

Avant votre départ comme durant votre séjour, vous devez appliquer rigoureusement les procédures de biosécurité qui vous sont communiquées.

À cette fin vous devez :



#### ➤ **Bagages (cantines et sacs)**

Appliquer avant votre départ les procédures de biosécurité.

#### ➤ **Colis postaux**

Communiquer le plus tôt possible à vos correspondants potentiels (par messages ou via vos réseaux par exemple) les consignes de biosécurité relatives à la préparation de colis ou de courriers postaux à destination des districts.

#### ➤ **Biosécurité sur le district**

Être attentif à effectuer votre biosécurité du quotidien conformément aux prescriptions qui vous seront communiquées sur le district, aussi bien dans le cadre de vos missions professionnelles que de vos activités personnelles lors de votre séjour EN Terre Adélie.

Durant votre séjour, vous devrez effectuer les procédures de biosécurité applicables à toute mission de terrain et signaler immédiatement toute observation inhabituelle susceptible de révéler la présence d'espèce introduite (par exemple insectes dans les bâtiments).

Le détail des mesures de biosécurité avant le départ et pour les colis postaux est donné dans le guide de l'hivernant.

## Respecter la faune sauvage

La Terre Adélie accueille d'importantes populations d'oiseaux marins et de mammifères marins parmi lesquels les manchots empereurs, les manchots Adélie, les pétrels géants, les phoques de Weddell ou encore les orques.

La proximité de l'homme peut perturber leur comportement, notamment durant les périodes de reproduction.

Afin de limiter ces perturbations :

- Gardez toujours vos distances avec les animaux ;
- Ne pénétrez jamais dans une colonie d'oiseaux sans autorisation ;
- Evitez les mouvements brusques et les nuisances sonores ;
- N'utilisez pas de drone sans autorisation ;
- Privilégiez l'utilisation de zooms photographiques.

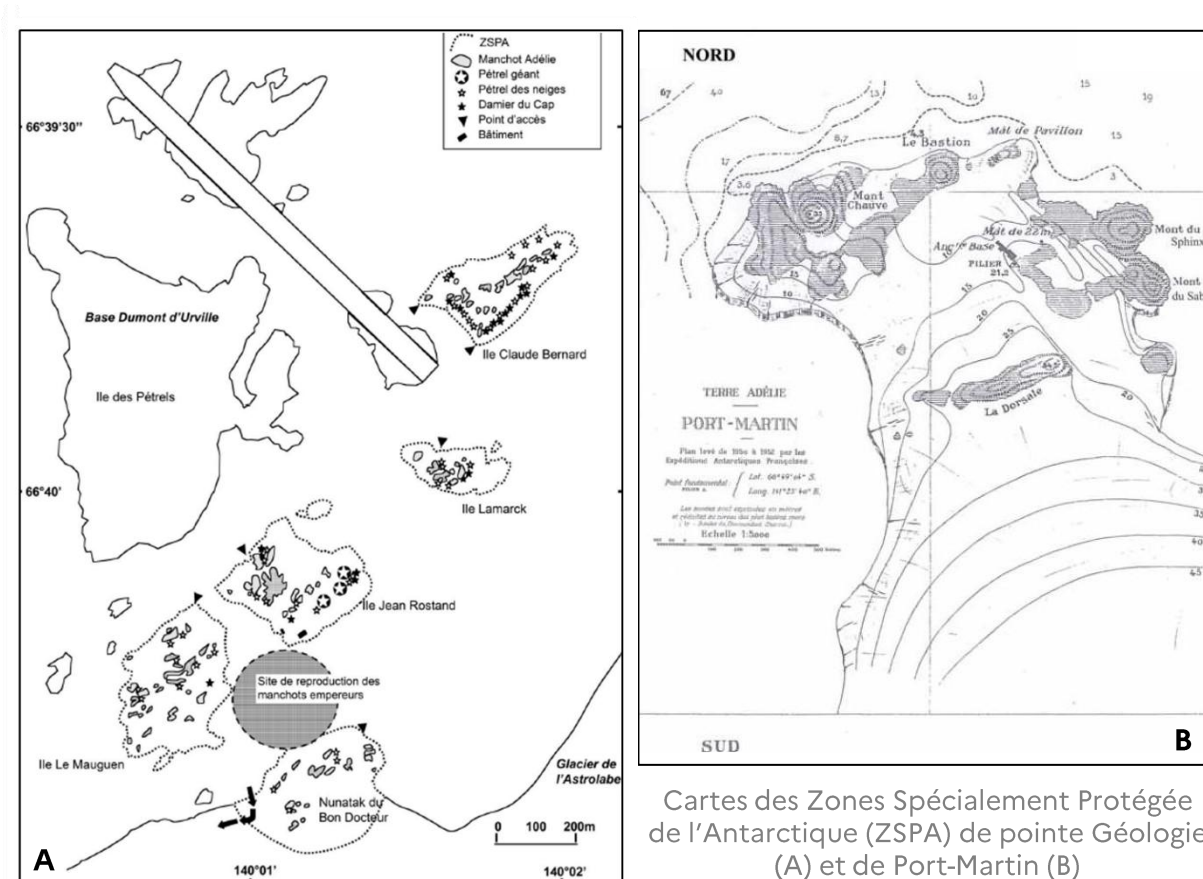


Les visiteurs doivent se tenir à distance des oiseaux et les biologistes doivent limiter leurs visites professionnelles au minimum indispensable. L'accès aux colonies d'études doit se faire uniquement avec l'accord et en présence des ornithologues. Enfin, l'arrêté n°17 du 7 septembre 1966 interdit la sortie non autorisée de tout ou partie d'animaux mort (œufs, cadavres pour taxidermie, etc.).

## Respecter les zones protégées

Certaines zones de Terres Adélie bénéficient d'un niveau de protection renforcé en raison de leur intérêt scientifique écologique ou patrimonial.

L'accès aux Zones Spécialement Protégée de l'Antarctique (ZSPA) est réglementé et soumis à autorisation.



## **REDUIRE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE**

Vivre et travailler en Antarctique implique de composer avec un environnement isolé où chaque ressource doit être acheminée sur de longues distances et où les possibilités de traitement des déchets sont limitées.

L'eau, l'énergie, les matériaux et les équipements nécessaires au fonctionnement de bases représentent un coût logistique et environnemental important. Chacun peut contribuer à limiter cet impact en adoptant des gestes simples et responsables au quotidien.

### **Réduire, trier et rapatrier les déchets**

Conformément aux principes du Protocole de Madrid, les déchets produits par les activités humaines doivent être limités au maximum et gérés de manière rigoureuse.

La meilleure façon de réduire les déchets reste de ne pas les produire.

Les déchets produits sur base doivent faire l'objet d'un tri rigoureux selon les consignes en vigueur. Ce tri permet leur conditionnement, leur stockage temporaire puis leur rapatriement vers des filières de traitement adaptées.

Il est du rôle de chacun de participer activement à cette démarche, aussi bien dans le cadre de ses activités professionnelles que personnelles. Aucun déchet ne doit être abandonné dans l'environnement.

Cette règle s'applique à tous les types de déchets, y compris les déchets alimentaires, les emballages, les matériaux techniques ou les équipements usagés.

Préserver l'Antarctique ne repose pas uniquement sur des grandes actions. Les gestes quotidiens de chacun contribuent directement à limiter l'empreinte environnementale de notre présence sur ce continent d'exception.

### **Préserver le patrimoine historique et scientifique**

La Terre Adélie ne constitue pas uniquement un espace naturel exceptionnel. Elle abrite également un patrimoine historique et scientifique unique, témoin des premières explorations polaires et de plus de 70 années de présence française en Antarctique.

Les vestiges des premières expéditions, les anciens bâtiments, les équipements historiques, les sites de débarquement ainsi que certains lieux emblématiques constituent des éléments extrêmes. Ces témoignages du passé sont particulièrement vulnérables et nécessitent une attention constante.

Plusieurs sites et monuments historiques bénéficient ainsi d'une protection particulière au titre du système du Traité sur l'Antarctique, notamment les vestiges de Port-Martin, la Base Marret, la Croix Prud'homme ou encore le Rocher du Débarquement.

Comme pour le patrimoine naturel, chacun est responsable de leur préservation.



A ce titre, vous ne devez rien prélever ou déplacer comme objet, matériau ou vestige à titre personnel et prendre toutes les précautions nécessaires lors de vos déplacements à proximité des lieux.

En Terre Adélie, la protection du patrimoine naturel, historique et scientifique participe d'une même responsabilité: transmettre intact un héritage commun exceptionnel.



Une question ? Interrogez votre chef de district ou un agent de la Direction de l'environnement sur le district

Avant votre départ, vous pouvez vous adresser à :  
[secretariat-environnement@taaf.fr](mailto:secretariat-environnement@taaf.fr)

## Engagement personnel

Je, soussigné :

Nom : .....

Prénom : .....

	Oui	Non
Certifie avoir pris connaissance de la présente Charte relative à la vie dans une réserve naturelle et d'en appliquer les principes lors de mon séjour dans le district de Terre Adélie.		
Déclare avoir pris connaissance des sanctions disciplinaires et pénales encourues en cas de non-respect de cette dernière.		
M'engage en particulier à :		
Respecter le zonage réglementaire (ZSPA).		
Réaliser ma biosécurité avant le départ, sur le district et à indiquer à mon entourage les modalités d'envois postaux biosécurisés		
Respecter les consignes et les dispositifs pour les missions terrains.		
Ne pas déranger les animaux.		
Ne rien prélever autre que les usages autorisés par arrêtés préfectoral.		
Limiter au maximum ma production de déchets et respecter les consignes de tri. Ne rien abandonner hors des contenants prévus.		

Fait, le : ..... À .....

Signature :

*(Parapher toutes les pages)*